

# La Gazette des Comores

*Paraît tous  
les jours sauf  
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

25<sup>ème</sup> année - N°4738 - Lundi 28 Octobre 2024 - Prix : 200 Fc

UNION DES MECK :

## Le président du CA auditionné



Le président du CA entouré du staff et de l'avocat.

**L**e président du Conseil d'administration de l'Union des MECK a été auditionné samedi dernier. Le juge d'instruction lui a ordonné de désigner deux per-

sonnes pour assurer la gestion de l'institution et la tenue des Assemblées Générales des différents MECK.

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette  
[www.lagazettedescomores.com](http://www.lagazettedescomores.com)

**24 Rabiou Thani 1446**  
**Prières aux heures officielles**  
**Du 26 au 31 Octobre 2024**

**Lever du soleil:**

**05h 37mn**

**Coucher du soleil:**

**18h 03mn**

Fadjr : **04h 24mn**

Dhouhr : **11h 04mn**

Ansr : **15h 20mn**

Maghrib : **18h 08mn**

Incha : **19h 22mn**



## VERNISSAGE DU PICA FESTIVAL :

## Un exploit à Moroni

*Moroni a vibré au rythme de la créativité et de l'identité culturelle lors d'un vernissage ce samedi 26 octobre. Dédié à la semaine de la photographie, cette exposition met en lumière l'essence même de l'identité comorienne, rassemblant des acteurs clés tels que le gouverneur de Ngazidja, l'ambassadeur tanzanien, le maire de Moroni et l'attachée de coopération de l'ambassade de France. Cet évènement promet d'enrichir le dialogue culturel et de renforcer les liens entre les nations.*

C'est dans une atmosphère plutôt conviviale et culturelle, que Pica festival marque ses emprunts. Le président du festival, Ali Ahmed Mahamoud, nous a confié que l'idée de ce vernissage

est de pousser la population à revenir vers la médina. « Nous avons 9 expositions au total basées dans la médina de Moroni ». Dans l'objectif de faire découvrir l'univers des photographes au public, et de le mettre en contact avec le photographe lui-même pour parler de ses œuvres, une exposition de Pica festival a été mis en avant. « Nous parlons du festival en photographie, donc nous avons jugé nécessaire de faire connaître nos œuvres. Nous avons choisi un moment particulier pour que le public rencontre les artistes afin de partager leurs visions. Mais aussi, pour que les artistes aient l'opportunité de rencontrer des futurs acheteurs ou amateurs des arts afin de pouvoir vendre leurs toiles », souligne le président festival.

Et d'ajouter : « Moi en tant que photographe, pour rester dans le thème du festival qui est l'identité, j'ai utilisé comme démarche, la mise en valeur de la femme. Comme la base de la société comorienne est ancrée dans la société matrilocale, matriarcale et matrilineaire ce qui signifie que c'est cadré autour de la femme. De ce fait, j'ai décidé de mettre en avant les femmes ». Dans ce vernissage, une partie est consacrée à la femme dans le côté vestimentaire et le patrimoine bâti et l'autre partie est consacrée au patrimoine culturel.

« Au total nous sommes 9 photographes à exposer nos œuvres. Par ailleurs, chacun a sa démarche personnelle. Certains mettent en avant les tenues vestimentaires typiques de Ndzouani les chiromanis, les



Visite guidée de la médina par Ali Ahmed Mahamoud.

salouvas etc., Ngazidja, sahari et subayiya. D'autres ont abordé les différents aspects de la vie quotidienne comorienne à l'instar des personnes qui faisaient des épices, la lessive et le nouvel an du calendrier islamique (muharram) et les médinas des Comores entre autres », explique celui qui souhaite que cette exposition permette au public de se pencher sur la redécouverte de l'his-

toire des Comores en se replongeant dans les pratiques culturelles, le patrimoine etc. À la médina, tout comme au foyer Casm, des photos sont exposées, où la femme est mise en valeur dans ces photographies. Cette exposition du Pica festival durera jusqu'au 30 octobre.

Mohamed Ali Nasra

## LUTTE CONTRE LE CHOLÉRA :

## Les journalistes mobilisés pour la sensibilisation

*Ce mardi matin, une vingtaine de journalistes ont participé à un atelier de formation organisé à Moroni par le ministère de la santé en collaboration avec l'OMS. Une occasion pour les organisateurs d'impliquer les professionnels des médias pour sensibiliser les communautés sur les risques liés à la résurgence du choléra à Ngazidja. Face à la réapparition de nouveaux cas, ils sont appelés à s'engager pleinement dans la lutte contre cette épidémie à travers des actions de communication efficaces.*

Une vingtaine de journalistes se sont réunis mardi dernier à l'hôtel C la Vie à Moroni, dans le cadre d'une formation initiée par le ministère de la santé en parte-

nariat avec l'OMS avec l'appui technique de la direction générale de la santé. L'objectif est d'appeler les professionnels de la presse à accompagner les autorités sanitaires dans la sensibilisation des communautés face à la résurgence du choléra. Cet atelier de sensibilisation et d'échanges s'inscrit dans un plan de riposte global pour endiguer l'épidémie, puisqu'en septembre dernier, des cas de choléra ont refait surface dans le nord de Ngazidja, « après une période de répit observée en juillet et août où aucun cas n'avait été signalé », déclare Hadad Mohamed, chargé de communication à la DRS de Ngazidja. Et lui d'ajouter que cette résurgence inattendue a poussé la direction régionale de la santé (DRS) à réagir rapidement en mobilisant les acteurs de la santé et la

presse, avec pour ambition de mettre en place une réponse rapide et efficace contre l'épidémie.

« Nous sommes dans l'obligation de revenir vers vous, journalistes, pour réaffirmer notre engagement contre la résurgence de cette épidémie », ajoute celui qui rappelle que la santé publique est une priorité absolue. Il est impératif que les journalistes renforcent leurs efforts en termes de sensibilisation et de communication auprès de la population ». La formation de cette vingtaine de journalistes porte sur les méthodes de sensibilisation et les mesures de prévention à communiquer dans les communautés touchées. L'enjeu est de mobiliser tous les moyens pour éviter la propagation du choléra, en mettant l'accent sur l'hygiène et l'assainissement, les

principaux leviers de prévention de la maladie.

Le directeur général de la santé, Dr Saindou Ben Ali, qui s'est introduit dans la rencontre souligne l'importance de l'engagement collectif dans cette lutte. « La lutte contre le choléra n'est pas l'affaire d'une seule entité. C'est un combat commun, et tout le monde doit s'impliquer davantage pour atteindre les objectifs visés. Les journalistes ont un rôle de médiateur crucial, car ils sont le lien entre les autorités sanitaires et la population », a-t-il insisté. Pour lui, la sensibilisation du public est essentielle pour garantir que les mesures de prévention soient bien appliquées dans les zones à risque. « Nous avons besoin d'une collaboration étroite entre les autorités sanitaires et les journalistes pour

maximiser l'impact des campagnes de sensibilisation. Il est indispensable que chaque citoyen prenne conscience des risques et suive les recommandations pour freiner la propagation de la maladie », explique-t-il en affirmant que cet atelier représente une étape cruciale dans la lutte contre le choléra à Ngazidja. La participation active des journalistes, en tant que relais de l'information et de la sensibilisation, est perçue comme un élément clé pour endiguer cette épidémie. Les autorités espèrent que cette collaboration se traduira par une meilleure compréhension des risques et des mesures de prévention dans les communautés, afin de stopper la progression de la maladie.

Ibnou M. Abdou

## LUTTE CONTRE LE CHOLÉRA :

## Vaccination de masse à Ngazidja

*Le ministère de la santé a fait le point sur la situation de l'épidémie de choléra dans le pays. Alors que des efforts significatifs ont permis d'éradiquer le choléra à Ndzouani et Mwali, une résurgence des cas a été observée dans le nord de Ngazidja. Et pour faire face, les autorités comptent maximiser la vaccination dans les zones touchées, soit du 30 octobre au 03 novembre.*

Face à la résurgence du choléra à Ngazidja plus particulièrement dans les régions de Mitsamihuli et Mbude, le ministère de la santé intensifie ses actions pour contrôler et éradiquer la maladie. Le Dr Ben Imane, secrétaire général du ministère, a annoncé le lancement d'une nouvelle campagne de vaccination de cinq jours, visant à immuniser l'ensemble de la population



les acteurs de la santé en Conférence.

locale pour empêcher la propagation de la maladie. Il a souligné que la situation, bien que sous contrôle, exigeait des actions immédiates pour éviter toute installation endémique de la maladie dans le pays. « Il n'y a pas de flambée explosive, mais la persistance de cas nous inquiète, et il est impératif de contrôler cette épidémie avant qu'elle ne devienne une menace durable », a-t-il précisé.

La campagne de vaccination, qui débutera cette semaine, du 30 octob-

re au 3 novembre intègre trois axes principaux : la sensibilisation aux mesures d'hygiène, l'installation de points de lavage des mains lors des rassemblements, et la vaccination massive, sous forme orale. La vaccination, tout comme la prise en charge sont gratuites, financées intégralement par l'État. « En atteignant un taux de couverture de 80%, nous pourrions protéger la population efficacement et viser une immunité collective », a-t-il expliqué. En collabo-

ration avec le ministère de l'Éducation, le programme de vaccination s'étendra aux écoles pour protéger les enfants, souvent plus vulnérables. Cette approche vise à créer une barrière de protection solide au sein des familles et de la communauté, en assurant une prévention optimale.

Et dans le cadre des efforts pour freiner la propagation dans les îles, des contrôles sanitaires seront renforcés au niveau des ports et les aéroports. Toute personne non vaccinée pourrait être soumise à des restrictions de déplacement entre les îles. « Nous appelons chaque citoyen à prendre part à cette campagne. La vaccination protège non seulement les individus mais aussi l'économie nationale. Il nous faut donc réduire son impact sur la société », a insisté le Dr Ben Imane.

Présent à cette réunion, le Dr Saindou Ben Ali Mbae, directeur

général de la Santé a montré ses préoccupations quant à « l'infodémie » qui est une propagation rapide et large d'un mélange d'informations à la fois exactes et inexactes qui complique la gestion de l'épidémie. Il a rappelé que la vaccination est une mesure de protection importante, largement efficace et déjà prouvée dans d'autres îles. Pour rappel les symptômes du choléra sont entre autres la diarrhée aiguë, vomissements et chute de tension doivent être pris au sérieux. Toute personne qui en souffre est invitée à consulter un centre de santé pour bénéficier d'un traitement pris en charge par l'État. Le ministère de la santé appelle la population à participer activement à cette campagne, pour mettre fin à l'épidémie et éviter de nouvelles restrictions.

Andjouza Abouheir

## UNION DES MECK :

**Le président du Conseil d'administration auditionné**

L'Union des MECK, première institution financière des Comores, est présentée comme un modèle en matière de bonne gouvernance, de transparence et de gestion participative. Cependant, depuis la semaine dernière, elle se trouve dans la tourmente suite au placement sous contrôle judiciaire de son directeur général et son adjoint dans le cadre de l'affaire de l'acquisition du complexe « Les Arcades ». Leurs bureaux sont désormais sous scellés, et leurs signatures ont été révoquées. Lors d'une conférence de presse, le Conseil d'Administration (CA) de l'institution a tenu à rassurer les membres du réseau MECK et ses clients, affirmant que l'acqui-

sition de ce bâtiment s'est déroulée dans une transparence totale et dans le strict respect des textes et procédures réglementaires en vigueur. Le CA a également assuré que la procédure judiciaire en cours n'entrave en rien le bon fonctionnement des opérations du réseau.

Selon le président du Conseil, depuis sa création, l'Union des MECK s'est toujours strictement conformée aux réglementations en vigueur, et les audits et contrôles réguliers initiés par les autorités compétentes ont systématiquement confirmé le respect scrupuleux des textes. « L'acquisition du complexe "Les Arcades" s'est faite dans les règles. Nous ignorons donc pourquoi le directeur général est placé

sous contrôle judiciaire », a déclaré Faissoil Ben Aboubacar vendredi dernier lors d'une conférence de presse. « Tout ce que le directeur a fait a toujours eu l'approbation du Conseil d'Administration. »

Il a précisé que le directeur général de l'Union des MECK a signé une promesse d'achat avec un paiement initial de 10%, une avance de 50%, puis des paiements de 20% en 2024 et un autre en 2025. « Pour les 10% de la promesse d'achat, les MECK ont contribué à hauteur de 14,3 millions chacun. L'avance de 50% a été obtenue grâce au fonds de solidarité avec l'approbation de la Banque Centrale, pour un montant de plus d'un milliard. Si quelque chose n'avait pas été en

règle, il n'aurait pas obtenu cet argent », a-t-il souligné. Le président du Conseil a tenu à rassurer les clients de la MECK que leur argent est en sécurité.

Après la conférence de presse, le président du CA a émis une note reportant les Assemblées Générales des MECK. « Le réseau MECK traverse actuellement une crise institutionnelle de grande ampleur qui a notamment entraîné la mise sous scellés d'une partie de nos locaux et l'inaccessibilité de certains documents, en particulier les réponses de la Banque Centrale des Comores à nos demandes d'avis de non objection », peut-on lire dans cette note.

Samedi dernier, le président du Conseil d'Administration a égale-

ment été convoqué par le juge d'instruction. Selon nos informations, il a été demandé à Faissoil Ben Aboubacar de désigner deux personnes pour assurer la gestion de l'institution. Il lui a aussi été demandé de permettre aux MECK de tenir les Assemblées Générales Ordinaires, qui avaient été reportées sine die par le président du CA. Une Assemblée Générale extraordinaire a eu lieu samedi dernier dans l'après-midi, permettant aux MECK de base de tenir leurs Assemblées Générales Ordinaires.

MY

## ÉCOLES PRIVÉES BLACKLISTÉES :

**21 établissements saisissent la justice**

*Classés sur une liste noire pour non-conformités, le collectif de 21 établissements privés concernés a engagé des procédures judiciaires pour contester la décision du ministère de tutelle.*

Dans l'impasse total, 21 établissements privés interdits d'exercer pour non-conformité se sont vus dans l'obligation de saisir la justice afin d'obtenir gain de cause. En conférence de presse, ce samedi 26 octobre, Chamsoudine Said a expliqué que les établissements qui ont été fermés par irrégularités, ont poursuivi le ministère de l'éducation nationale pour faire valoir leur droit. « Nous n'avons pas reçu un cahier de charges qui pouvait stipuler que nos établissements ne suivent pas les normes. Alors nous avons suivi la loi, pour obtenir justice car nous jugeons que c'est inconcevable la

décision prise par le ministre de l'éducation. Heureusement, la justice nous a donné raison, nous sommes en possession d'une ordonnance datée du 07 octobre qui démontre cela », confie-t-il, tout en ajoutant que « le ministre a fait appel face à cette décision de justice ».

En effet, après le verdict rendu par le tribunal, les institutions concernées ont demandé à leur huissier de signifier l'ONEC et l'OREC. « Ils ont déjà pris la signification donc nous attendons ». Selon lui, la liste de régularisation devait être publiée quelques mois avant la rentrée afin de permettre à tous les établissements et les parents de savoir vers où se tourner. « Le calendrier de la rentrée scolaire n'est sorti que le 30 août 2024, attestant que la rentrée scolaire sur tout le territoire devait se faire le 30 septembre. A notre grande surprise, le 10 septembre, le ministère a sorti



Les chefs d'établissements interdits d'exercer.

un arrêté portant non autorisation de certains établissements à exercer, sans explication. Et le 12 septembre, il a demandé à ce que ces établissements puissent faire recours pour trouver peut-être un consensus. Et le 26 septembre soit 4 jours avant la rentrée il a publié une liste définitive dévoilant les écoles autorisées à exercer », devait-il expliquer.

Hadji Bacar, membre du collectif, précise que ces établissements fermés sont au nombre de 117 dans tout le pays. « Dans chaque établissement nous comptons environ 2000 élèves. Donc le fait de nous interdire d'exercer va engendrer le chômage et la déscolarisation. Je pense qu'en accueillant plusieurs enseignants et jeunes, nous contri-

buons au projet du gouvernement, un jeune, un emploi », dit-il. Plus incompréhensible : « Le ministre de l'éducation a publié une note stipulant que nos établissements ne sont pas autorisés à exercer, alors que nous avons respecté toutes les normes avant d'ouvrir nos établissements », souligne-t-il.

Sans oublier qu'aucun « préavis d'au moins une année ne nous a été accordé. Sachez qu'après cette fermeture définitive, il nous a demandé de fournir plusieurs documents pour contester son arrêté, alors que nous ignorons toujours la cause de cette décision. Nous n'avons reçu aucun message ou e-mail de sa part ». Malgré leurs différends, ces derniers sont prêts à s'entretenir avec le ministère afin de trouver une solution qui convienne à toutes les parties.

Mohamed Ali Nasra

## CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE DES NATIONS UNIES :

**Ensemble pour un climat favorable**

*Une partie des médias locaux et certains représentants des organismes des Nations Unies, dont Unfpa, Unicef et Oms se sont réunis autour du Coordinateur résident pour échanger sur les solutions contre le changement climatique dont les impacts sont négatifs dans les domaines tels que l'éducation, la santé, le développement et l'environnement.*

La journée des Nations-unies est également célébrée à Moroni ce jeudi 24 octobre. Cette journée marque l'entrée en vigueur de la Charte des Nations Unies, le document fondateur de l'Organisation mondiale. Cette année, le Système des Nations Unies a organisé une séance d'échange avec les médias pour réfléchir ensemble sur le thème retenu

chaque année. Cette rencontre baptisée « café média » a réuni La Gazette des Comores, la télévision nationale, Al-watwan, Al-fajr et autres médias locaux. La séance a été patronnée par James Bot, coordinateur résident des Nations Unies

aux Comores sous le thème des « Actions pour le climat ».

L'objectif de ce thème est de mener des réflexions sur l'action contre le changement climatique. Lors de cette rencontre l'Unicef dans la cérémonie a expliqué : « le

changement climatique affecte les enfants en milieux scolaires. Cela s'explique par des maladies dues aux effets climatiques. Pour le moment nous n'avons pas encore un chiffre exact des enfants impactés mais on espère prochainement organiser une rencontre multi sectorielle pour validation. En attente de cette action, il faut des négociations climatiques pour favoriser des actions Climat ».

Le coordinateur résident du système des Nations unies aux Comores est convaincu que pour arriver à une « Climate Promise », deux solutions sont à adopter, d'abord les efforts que doit déployer le gouvernement dans la stratégie « action climat » et puis la vulgarisation des actions adoptées. Les participants ont retenu un écosystème d'action visant à agir pour l'envi-

ronnement. Et chacun doit apporter sa contribution pour que le climat soit un élément favorable au développement et non négatif quant aux stratégies de développement. Cette journée a été caractérisée par une journée portes ouvertes permettant au public de découvrir le fonctionnement du système des nations unies. Toutes les agences onusiennes ont ouvert un stand à la Maison des Nations unies à Moroni pour expliquer leur rôle et leurs interventions dans le pays. Une occasion pour les visiteurs de mieux connaître les missions des différentes agences à travers des stands répartis entre les cinq piliers : paix, prospérité, planète, population et partenariat.

Kamal Gamal



## VISITE PRÉSIDENTIELLE À L'UNIVERSITÉ DE PATSY :

## Azali promet la décentralisation

L'Université de Patsy a reçu vendredi 25 octobre dernier avec la visite du chef de l'Etat Azali Assoumani. Ce dernier entend miser un peu plus sur la décentralisation, qui renforcera les liens sociaux entre les enfants de l'archipel.

L'Université de Patsy, qui constitue aujourd'hui un vivier dynamique de connaissances, regroupe plus de quatre mille étudiants, une quinzaine de formations dispensées par près d'une centaine d'enseignants, et soutenue par une trentaine d'agents administratifs. Cet établissement, symbole de l'excellence académique aux Comores, est un véritable reflet des aspirations de la jeunesse comorienne. Dans un discours empreint de solennité, le doyen de l'université a rappelé l'importance accordée par président Azali au paysage éducatif des Comores. En tant que père fon-

dateur de l'Université des Comores, il a toujours été un fervent défenseur du progrès éducatif et de l'accès à une formation de qualité. Le doyen a vivement salué son engagement continu et a exprimé sa gratitude pour la contribution du président à l'essor de l'éducation dans le pays.

D'emblée, le président Azali a souligné l'importance cruciale de l'éducation pour garantir un avenir radieux aux Comores. Selon lui, l'éducation est le pilier sur lequel repose le développement durable et la prospérité de la nation. Il a exhorté les jeunes étudiants à se préparer à prendre les rênes du pays. « Vous êtes l'avenir de notre nation », déclare celui qui mise sur la décentralisation. Il a profité de l'occasion pour mettre l'accent sur le rôle déterminant que la nouvelle génération doit jouer dans la construction de la société comorienne. Il a mis en lumière le dynamisme du nouveau gouvernement qui, sous sa direction,



Azali à l'université de Patsy.

s'engage résolument à initier des réformes éducatives et à améliorer l'accès à l'apprentissage.

Cette visite présidentielle a ravi les étudiants, qui ont vu en elle une reconnaissance de leurs efforts et une motivation supplémentaire pour

poursuivre leurs études avec détermination. L'Université de Patsy, en tant qu'institution « phare », continue de se positionner comme un acteur majeur dans le domaine de l'éducation aux Comores, et cet événement marque une étape significative dans

le renforcement du partenariat entre le gouvernement et le secteur éducatif. Cette rencontre a sans aucun doute renforcé la détermination des étudiants à s'impliquer dans cette mission collective.

Younès

## AFFAIRE HURI MONEY :

## Les licenciés vont s'en remettre à Dieu

*Laissés pour compte. Sans aucun préavis de licenciement, ni aucun rond d'indemnisation dans leurs comptes jusqu'à ce jour, le collectif des agents licenciés, ne compte pas baisser les bras. Dans un entretien avec certains d'entre eux, ces désormais anciens employés de Huri money ne peuvent que s'en remettre à Dieu par un grand hitma.*

Alors que le directeur commercial de Huri money a annoncé à la presse que tous les agents licenciés ont été indemnisés, les concernés sortent enfin de leur silence. Ces agents contestent les dires de la société qui prétend avoir suivi la procédure normale en envoyant un préavis et en les indemnisant. « Nous avons été licenciés abusive-



Siège Huri money. (Image d'illustration)

ment, sans aucun préavis après 3 ans de travail. Ils nous ont invités à l'ancien siège après un mois de congé forcé pour nous remettre cette note de licenciement. Et il n'y a eu ni conseil, ni réunion d'information préalable à ce sujet. Contrairement à ce qu'il dit dans les médias, nous avons été recru-

tés après une durée de stage puis contrat avant d'être titularisé avec un CDI (contrat à durée indéterminée) mais pas en période électorale », regrette l'un d'eux avant de poursuivre : « Ils nous ont chassés comme des moines que rien, oubliant que nous avons des familles qui dépendent de nous ».

Quant à l'indemnisation, brandie haut et fort par El-Haidar Soeuf, le directeur commercial qui n'est autre que l'oncle du directeur général, « c'est de la poudre aux yeux », disent-ils. « Aujourd'hui nous sommes au 17ème jour (mercredi 23 octobre) depuis qu'il nous a remis cette note de licenciement, et personne n'a touché aucun rond alors qu'il se glorifie dans les médias de l'avoir fait », a témoigné notre interlocuteur sous l'anonymat en rajoutant que même les montants figurant dans ce document comme étant nos droits « l'écriture en chiffres est différente de celle en lettres c'est vraiment du n'importe quoi », tonne-t-il.

Ces 34 agents licenciés pour « des raisons économiques », selon la direction générale, comptent s'en remettre à Dieu par un grand

Hitma contre l'injustice dont ils s'estiment victimes. Selon la direction, ces licenciements sont jugés nécessaires pour sauver la société. « La société traverse des difficultés financières, avec une masse salariale de plus de 11 millions par mois. Il fallait faire ces licenciements pour sauver la boîte. La direction a suivi la procédure normale, en envoyant un préavis, consulté l'inspection du travail, la justice et le ministère de tutelle, avant de prendre cette lourde décision qui ne vise qu'à rehausser l'institution. Ces agents sont tous indemnisés », avait déclaré à la presse, le directeur commercial de la boîte. Il faut croire que rien n'a été fait, ces malheureux agents n'ont que leurs yeux pour pleurer.

Riwad

## DIRECTION DE LA SONELEC :

## Le gouvernement entend privilégier les compétences

*Quelques heures après la démission du directeur de la Sonelec, le gouvernement se prononce. Sans plus attendre, ce dernier est à la recherche d'un successeur qui saura redresser la pente afin de garantir l'accès à l'électricité pour tous.*

Dans la foulée, le ministre de l'énergie Dr Aboubacar Said Anli en compagnie du secrétaire générale du gouvernement Nour El-Fath Azali, est revenu sur la démission de l'ancien directeur de la Sonelec Soilihi Djounaid.

« La question de l'énergie est importante puisque l'énergie est le socle du développement. Donc le chef de l'Etat a demandé que celui qui viendra succéder ce dernier soit un expert en la matière, et qu'il pourra remplir ses missions, en évitant au pays les délestages fréquents », souligne-t-il. A l'en croire, le nouveau patron de la Sonelec ne sera pas nommé au hasard, mais ils prendront le temps de lancer un appel à candidature qui sera publié dans tous les journaux avec les termes de références permettant à chaque postulant qualifié quel que

soit l'endroit où il se trouve de se manifester. « Nous prenons l'engagement d'accompagner le nouveau directeur afin que les Comores puissent avoir de l'électricité de façon pérenne, constante et durable », dit-il.

De son côté le secrétaire général du gouvernement Nour El-Fath Azali, a salué l'acte noble de Djounaid. C'est un exemple à suivre. « Djounaid est un homme intègre, il ne s'est pas contenté du salaire pour continuer à exercer son travail mais il a jeté l'éponge en nous confiant qu'il ne se sentait plus

capable de poursuivre ses missions dans cette direction. Un acte généreux, à féliciter », précise-t-il. Et de poursuivre : « Ma présence ici démontre que la question énergétique touche tous les domaines puisque c'est un axe important du développement du pays. Chaque ministère devrait prendre ses responsabilités en se focalisant sur les problèmes qu'il traverse mais ne pas toujours pointer du doigt le chef de l'Etat. Car lui il fait tout ce qui est en son pouvoir afin qu'il n'y ait pas de carence dans la gouvernance de l'Etat ».

Il indiquera également que le pays traverse beaucoup de problèmes liés à l'énergie. « Cependant, je vous assure que des projets sont mis en œuvre dans cette lancée. La demande d'électricité est de 35 mégawatts. Nous espérons que d'ici 2025 nous aurons 27 mégawatts solaire seulement. Nous avons des perspectives concernant l'énergie solaire. Nous espérons que le problème de l'énergie sera très bientôt derrière nous », renchérit-il.

Mohamed Ali Nasra

## FOOTBALL, CHAMPIONNAT DES COMORES :

**Volcan-USZ, un derby très ennuyeux !**

*Malgré une forte mobilisation des deux copes, le derby de la capitale n'a pas été à la hauteur sur le plan du spectacle. Les supporters, nombreux, qui ont fait le déplacement au stade Hassane Soilihi de Moroni en sont restés sur leur fin. Jeu très fermé, manque d'inspiration des joueurs offensifs et surtout trop de déchets sur le plan technique.*

Ce n'est pas un derby qui restera dans les annales, sauf peut-être pour les vainqueurs, dans la mesure où la victoire leur permet d'emporter les trois points, et mettre un peu plus de distance sur leur adversaire du jour. Inhabituellement, ce match considéré comme l'un des sommets du championnat des Comores a été programmé dès la deuxième journée, ce qui n'a pas manqué de raviver certaines critiques envers les organisateurs. « Cela tue l'intérêt du championnat. Programmé de telles rencontres tout au début de la compétition, peut tuer l'intérêt de ce dernier vis-à-vis du public ». En effet, outre ce derby de Moroni, d'autres rencontres plus palpitantes ont été programmées lors de cette deuxième journée. Ce fut le cas du

match FC Hantsindzi contre Amical Club de Shezani, ou celle d'Alize Fort contre Etoile des Comores. Ce qui est sûr, Volcan contre USZ garde toujours sa capacité de mobilisation des masses, qui viennent même de l'arrière-pays pour voir les deux seuls clubs qui ont survécu à la vague de domination des clubs de la capitale, dans la décennie 1990. Seuls vestiges de cette époque naguère florissante pour le football moronien, les deux clubs du sud de la capitale essaient de maintenir avec des moments d'intermittence, ce passé glorieux.

C'est dans un stade Hassane Soilihi en chantier, que les deux clubs ont croisé le fer devant des supporters qui ont assuré l'ambiance. D'entrée de jeu, les deux équipes se sont montrées très agressives, avec beaucoup d'impacts sur les contacts, et surtout trop d'intimidations sur les duels. Les systèmes proposés par les deux techniciens ne permettaient pas la production de jeux à partir du milieu de terrain à cause d'un surplus de joueurs dans les zones de production. C'est donc sur les côtés, que les deux équipes essayaient des relais pour déséquilibrer chacune le bloc équipe de

l'autre. Cette méthode n'a pas eu les résultats escomptés, surtout en première période du fait des approximations au niveau des transmissions de balles. N'eut été quelques moments de fulgurances de part et d'autre, on se serait cru à un match de préparation.

Le retour des vestiaires fut d'une tout autre nature. Les changements opérés par les deux coachs ont permis de libérer le jeu. En faisant rentrer des joueurs de ballon (Nassim, Naimoudine...), Soumeth, la manager de Volcan Club a permis à son équipe de prendre possession du ballon, et à commencer se créer des occasions. Si ces changements ont permis à Volcan Club de faire reculer le bloc de son adversaire, elles ont été sans conséquence sur le plan comptable. C'est d'ailleurs USZ, qui en a profité contre le court du jeu pour, marquer l'unique but de la rencontre.

Sur une sortie de balle coté droit de l'attaque, Alex le longiligne milieu de terrain de Bonbon Ndjema a profité du manque de vitesse de la défense de Volcan club, pour se retrouver en un contre avec le portier adverse, et ajuster sur dernier, pourtant impérial jusque-là, nous sommes à la



soixante-cinquième minute. C'est donc sur ce score (1-0), que l'arbitre central, Mohamed Abdou "Bachegué" a mis fin aux hostilités. Malgré les six minutes de temps additionnelles, Volcan Club n'est pas parvenu à recoller au score, et voit son adversaire pren-

dre trois points d'avance sur lui. Conjugué avec la défaite de Djabal FC à Mitsamihuli (2-1) contre Coin-Nord, USZ occupe la première place avec six points et sept buts marqués.

Imtiyaz



## Projet DIASPORA Avis de marché

**NATURE DU MARCHÉ :** Services

**POUVOIR ADJUDICATEUR :** EXPERTISE FRANCE S.A.S.

**OBJET DU MARCHÉ :** Proposition et pilotage d'un dispositif de mobilisation court terme d'expert.e.s de la diaspora sur des structures et projets prioritaires pour les Comores (composante 3 du projet Diaspora)

**REFERENCE DU MARCHÉ SUR PLACE (Plateforme des Achats de l'Etat Français) :** 24-MAPA-S146

**LIEU D'EXECUTION :** Union des Comores.

**FINANCEMENT :** Groupe AFD.

**CONDITIONS DE PARTICIPATION :** Toute personne (y inclus auto-entrepreneur) non exclue des financements du Groupe AFD et répondant aux critères d'éligibilité décrits dans le règlement de consultation.

### CRITERES D'ATTRIBUTION :

Les critères de notation des offres se feront comme suit : Critère 1 : Prix des prestations (notation financière sur 30 points maximum) ; Critère 2 : Qualité technique sur 70 points).

Chaque offre technique, jugée conforme techniquement, se verra attribuer une note technique (NT sur 70 points maximum) par addition des notes pondérées obtenues sur chaque sous-critère.

Les offres ayant obtenues une note technique inférieure à 50/70 seront considérées comme inappropriées.

### Attribution

Une note globale (NG sur un maximum de 100 points) obtenue par addition des notes technique et financière (NG=NF+NT) sera attribuée à chaque offre évaluée techniquement et financièrement.

Le(s) soumissionnaire(s) ayant obtenu la note globale la plus élevée sera (seront) considéré(s) comme ayant fourni l'offre économiquement la plus

avantageuse et se verra (verront) attribuer le marché.

Le pouvoir adjudicateur peut ne pas donner suite à la consultation pour tout motif d'intérêt général.

**PROCEDURE :** Procédure adaptée ouverte.

### CONDITION D'ACQUISITION DU DOSSIER DE CONSULTATION :

Le dossier de consultation est gratuit.

Pour l'obtenir, vous pouvez effectuer la demande en utilisant ce lien :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2643467&orgAcronyme=s2d>

Vous pouvez aussi effectuer la demande de ce lien par email à l'adresse suivante : [log.comores@expertisefrance.fr](mailto:log.comores@expertisefrance.fr)

### RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Toute demande d'informations complémentaires sur des points techniques ou administratifs du dossier devra être effectuée via l'adresse email : <https://www.marches-publics.gouv.fr> au plus tard **5 jours** ouvrés avant la date limite de remise des offres.

La date limite de soumission est fixée au **11/11/2024 à 17h00 (heure de Moroni)**.

### PROCEDURES DE RECOURS :

L'instance chargée des procédures de recours est le Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, F-75004 Paris ; email : [greffe.ta-paris@juradm.fr](mailto:greffe.ta-paris@juradm.fr)

Des renseignements sur l'introduction des recours peuvent être obtenus auprès du Greffe du Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, F-75004 Paris ; e-mail : [greffe.ta-paris@juradm.fr](mailto:greffe.ta-paris@juradm.fr)



**UNION DES COMORES**  
**Unité - Solidarité - Développement**

**MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE ET DE L'ARTISANAT**

**DIRECTION NATIONALE DES STRATEGIES AGRICOLES ET DE L'ELEVAGE**

**PROJET DE FORMATION ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ENTREPRENEURIALES DES JEUNES RURAUX (FORCE-JEUNES)**

**AVIS D'APPEL A CANDIDATURE N° 24-002/MAPA/DNSAE**

**Date de l'Avis : 28/10/2024**

1. Le Gouvernement de l'Union des Comores a sollicité et obtenu un financement auprès du Fonds international de Développement Agricole (FIDA), constitué d'un don de 9 310 000 EUR octroyé dans le cadre de la soutenabilité de la dette pour financer la mise en œuvre du Projet de Formation et Renforcement des Capacités Entrepreneuriales des Jeunes Ruraux (FORCE-JEUNES). Ce projet a été conçu pour accompagner le gouvernement comorien dans la mise en œuvre de sa Politique nationale de l'emploi et son « Initiative un jeune un emploi ». Il s'inscrit dans les orientations nationales du Plan Comores émergent (PCE) qui fait de l'emploi la pierre angulaire de l'émergence des Comores.

2. L'objectif principal du projet est d'améliorer l'accès des jeunes à l'emploi et la résilience des communautés rurales par le développement d'entreprises dans les systèmes alimentaires de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. De manière spécifique, il ambitionne à réaliser des investissements conséquents dans : (i) le système éducatif et la modernisation des plateaux techniques de formation technique et professionnelle ; (ii) la mise en place d'un mécanisme coordonné et pérenne d'information, d'orientation, de conseil et d'accompagnement pour mieux orienter les jeunes et les femmes en quête d'opportunités d'emploi ; (iii) le développement des secteurs productifs ; (iv) la promotion des facilités de financement adaptées aux besoins de capitalisation, d'insertion professionnelle et de développement d'entreprises dans les secteurs vitaux de l'agrobusiness.

3. Les interventions du projet cibleront les ruraux pauvres âgés de 15 à 35 ans (33,7% de la population) peu ou pas intégrés dans les processus productifs et de création de la richesse. Au total, 6 000 jeunes issus d'environ 4 000 ménages ruraux à faibles revenus ou vulnérables à la pauvreté seront directement ciblés. Au sein de ces ménages, il impactera indirectement plus de 20 700 personnes. Selon la répartition préliminaire, le projet touchera 1 740 jeunes à Anjouan (29%), 3 208 en Grande Comore (53,5%) et 1 052 à Mohéli (17,5%). Conformément à l'orientation du projet au regard du genre, les femmes représenteront 50% des jeunes bénéficiaires.

4. Le projet aura une portée nationale et ses activités seront mises en œuvre dans les zones rurales de Grande Comore, Anjouan et Mohéli. Une approche de superposition géographique avec le projet PREFER, sera adoptée afin de tirer profit des acquis en leur raccordant les nouveaux investissements envisagés ; ces derniers serviront par ailleurs à consolider certaines des réalisations acquises.

5. Suivant cette logique, Force-Jeunes interviendra sur 66 villages ou localités pauvres ou vulnérables des trois îles, répartis à raison de 27 villages à Ngazidja (Grande Comore); 22 à Anjouan et 17 à Mohéli. Ces localités représentent 20% du total du pays et font partie du ressort territorial des 9 Centres ruraux de développement économique (CRDE).

6. La responsabilité de la gestion et de la coordination du projet sera assurée par le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, et de l'Artisanat (MAPA) sous le cadrage et l'orientation d'un comité de pilotage de projet (CPP) à caractère plurisectoriel. Dans le cadre de la coordination des activités du projet, le MAPA sera appuyé par une Unité de coordination nationale (UNAC) à plein temps, renforcée par une assistance technique internationale et rattachée à la Direction nationale des stratégies agricoles et de l'élevage (DNSAE). Au niveau de chaque île, sera érigée une Délégation opérationnelle du projet Force-Jeunes (DOF).

7. La Direction Nationale des Stratégies Agricoles et de l'Elevage invite tous les candidats intéressés par cet Appel à candidature, à présenter leurs dossiers (lettre de motivation datée, signé et adressé au Directeur National de la DNSAE ; CV actualisé avec photo ; copies des diplômes, attestations de formation et autres documents justifiant le niveau académique et expérience requise ; photocopie de la carte d'identité nationale en cours de validité) sous pli fermé, pour les postes suivants :

- \* Coordonnateur National
- \* Responsable Administratif et Financier
- \* Comptable Principal
- \* Responsable de Passation de Marché
- \* Responsable Suivi et Evaluation et Gestion des Savoirs
- \* Assistant en Gestion des Savoirs et Communication
- \* Spécialiste Ciblage, Genre et Inclusion Sociale
- \* Spécialiste Changement Climatique et environnement

8. Les candidats intéressés sont invités à prendre connaissance des termes de référence de cet appel à candidature auprès du Secrétariat de la DNSAE sis à l'Ex-CEFADER de Mdé ou par mail à l'adresse [dnsae2024@gmail.com](mailto:dnsae2024@gmail.com) ;

9. Date limite pour postuler : **18 novembre 2024 à 12h30 (Heure des Comores)**. Toute offre parvenue après ce délai sera systématiquement rejetée.

10. Seuls les candidats retenus pour des entretiens seront contactés.

11. Les soumissions de l'appel à candidature doivent être déposées au : Secrétariat de la Direction Nationale des Stratégies Agricoles et de l'Elevage, sis au Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Artisanat, ex-CEFADER M'dé,

12. Les candidats qui sont condamnés pour motifs de malversations financières, violences basées sur le genre, ou agressions sexuelles seront automatiquement rejetés, même si le jugement est d'ordre coutumier.